

MAIRIE DE SAINT-ROMAIN-LA-MOTTE



CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

Le Conseil municipal se réunira en mairie de Saint-Romain-la-Motte le

04 avril 2023 à 20h30

(Secrétaire de séance : Chantal PAIRE)

Vous remerciant de bien vouloir assister à cette séance, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

A Saint-Romain-La-Motte, le 28 mars 2023

Le Maire,
Gilbert VARRENNE



ORDRE DU JOUR :

- Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 7 mars 2023
- Compte-rendu des décisions prises par le Maire au titre de l'article L.2122-22 du CGCT
- Budgets : Commune, Activités commerciales :
 - * Approbation comptes de gestion 2022
 - * Approbation comptes administratifs 2022
 - * Affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2022
 - * Vote des taux des taxes locales 2023
 - * Vote des subventions aux associations pour 2023
 - * Budget primitif
- Vente de la Parcelle ZB16
- Dénomination des rues du lotissement les Jardins de Lou
- Questions diverses

p.s. : En cas d'empêchement, un Conseiller Municipal peut donner procuration à un autre Conseiller Municipal de son choix pour voter en son nom. Un même Conseiller Municipal ne peut être porteur que d'un seul mandat, toujours révocable.